



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance extraordinaire du 29 octobre 2008

- 2008-54** autorisation de signature du protocole d'accompagnement financier de la gestion communale et de contracter un emprunt de 2300000 euros
- 2008-55** décision modificative 2008-01 concernant le plan de restructuration financière de la commune
- 2008-56** prise d'acte de l'exercice par la commune du pouvoir d'organiser le réseau public de distribution d'électricité
- 2008-57** mise à disposition de locaux communaux pour les associations
- 2008-58** fixation du montant de l'amende pour enlèvement d'office des déjections canines par les services municipaux sur la partie non autorisée de la voie publique
- 2008-59** autorisation de signer le mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEMSAMAR pour la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2008-60** avenant à la délibération 2008-46 relative à la convention de reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- 2008-61** approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) 2007 concernant la réfection des voies de Montsinéry et Tonnégrande et la réhabilitation de l'église de Montsinéry
- 2008-62** inscription au budget de provisions semi-budgétaires constituant une réserve pour faire face au paiement en cas de condamnation de la collectivité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2008**

DATE DE CONVOCATION

23 Octobre 2008

DATE D’AFFICHAGE

23 Octobre 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2008/61/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE VINGT NEUF OCTOBRE SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} Adjoint, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptées. Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

.../...

Délibération N° 2008/61/MT
Portant approbation du CRAC 2007
Concernant la réfection des voies de Montsinéry et de Tonnégrande
Et la Réhabilitation de l'église de Montsinéry

Par contrat de mandat public du 15 Janvier 2007, la SEMSAMAR avait mandat de réalisation de plusieurs opérations dont la réfection des voies de Montsinéry et de Tonnégrande, ainsi que la réhabilitation de l'église de Montsinéry.

La SEMSAMAR vient de présenter à la commune le **Compte Rendu financier Annuel** à la **Collectivité (CRAC)** de ces opérations à fin d'approbation.

- Réhabilitation de l'église de Montsinéry

Nous pouvons constater qu'au 31 décembre 2007, 35% des travaux étaient réalisés pour un montant de **34 043, 95 euros** de dépenses. Ce montant correspond aux comptes de réalisation affichés par la commune.

- Réfection des voies de Montsinéry et de Tonnégrande

Au 31 Décembre 2007, les travaux présentent 100% de réalisation pour un montant de dépense de **214 820, 50 euros**. Soit 73,37% correspondant aux écritures de la commune.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande d'approuver le **CRAC 2007** de la réfection des voies de Montsinéry et de Tonnégrande, ainsi que la réhabilitation de l'église de Montsinéry et pour cela de délibérer.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et de Régions.

Vu le rapport n°2008/61/MT de Monsieur le Maire concernant les Compte Rendus Financiers Annuels (CRAC) à la collectivité des opérations « réfection des voies de Montsinéry et Tonnégrande et « Réhabilitation de l'église de Montsinéry »,

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DECIDE :

APPROUVE les Comptes Rendus Financiers Annuels à la Collectivité pour l'exercice 2007 concernant les programmes suivants :

- Réfection des voies de Montsinéry et de Tonnégrande
- Réhabilitation de l'église de Montsinéry.

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 29 Octobre 2008

Le Maire,



Patrick LECANTE

04 NOV. 2008

Publication le :

